NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

114 Nº 6 1992

Discussions sur la chronologie paulinienne

Ph. ROLLAND

p. 870 - 889

https://www.nrt.be/es/articulos/discussions-sur-la-chronologie-paulinienne-384

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Discussions sur la chronologie paulinienne

Ces dernières années ont vu la parution en langue française de plusieurs livres consacrés à saint Paul. Celui de P. Dreyfus[1], destiné au grand public et probablement le plus diffusé, suit pas à pas le récit des Actes des Apôtres, sans le mettre en question. Celui de H.-D. Saffrey[2] utilise avec prudence les données des Actes, et met à jour les positions modérées qui étaient celles de la majorité des exégètes avant 1980. M.A. Hubaut[3] met au contraire en cause de manière radicale le récit lucanien et établit une biographie de l'Apôtre fondée presque uniquement sur les sept lettres de Paul que les critiques les plus sévères considèrent comme indiscutablement authentiques (*1 Th*, *1* et *2 Co*, *Ga*, *Ph*, *Phm*, *Rm*). S. Légasse[4] étudie peu les lettres, mais s'efforce de distinguer dans les Actes les données qui sont crédibles et celles qui ne le sont pas. M.-F. Baslez[5] se propose d'utiliser d'abord et avant tout le témoignage de Paul dans ses lettres, sans négliger complètement les informations tirées de sa « légende ».

Ces études fourmillent de renseignements précieux. Mais le lecteur risque d'être décontenancé par la diversité des chronologies proposées. L'évasion de Paul à Damas est située en 37 par Hubaut et Baslez, en 38 par Saffrey, en 39 par Dreyfus ; Légasse renonce à indiquer une date précise. Baslez croit à l'existence d'un voyage à Jérusalem mentionné en *Ac 11*, 27-30, et elle le date de 40-41 ; Dreyfus admet également ce voyage, mais le situe en 44 ; les autres auteurs n'en parlent pas. L'Assemblée de Jérusalem est située fin 48 ou début 49 par Dreyfus, en 49 par Saffrey, en 51 par Hubaut en Baslez, en 52 par Légasse. L'arrestation de Paul à Jérusalem a eu lieu en 55 selon Baslez, en 57 selon Hubaut, en 58 selon les autres. Hubaut place la mort de Paul en 62, Légasse entre 65 et 67, Saffrey en 67, Dreyfus et Baslez en 68. La confrontation de ces opinions risque d'engendrer un certain scepticisme chez le lecteur de bonne volonté.

Ces ouvrages posent surtout la question fondamentale de la crédibilité historique des Actes. Dreyfus se fie à eux d'une manière que

---

1. P. DREYFUS, *Saint Paul*, Paris, Centurion, 1990.
2. H.-D. SAFFREY, *Histoire de l'apôtre Paul*, Paris, Cerf, 1991.
3. M. A. HUBAUT, *Paul de Tarse*, Paris, Desclée, 1989.
4. S. LÉGASSE, *Paul apôtre*, Paris, Cerf-Fides, 1991.
5. M.-F. BASLEZ, *Saint Paul*, Paris, Fayard, 1991. Les ouvrages indiqués ici (notes 1 à 5) seront cités dans le texte par les sigles respectifs : D, S, H, L, B, suivis de la pagination.

certains pourront juger précritique. Saffrey les considère comme une source de valeur, mais qui doit être confrontée avec les lettres de Paul pour établir une biographie raisonnée. Les trois autres estiment qu'ils transmettent seulement des vestiges de traditions anciennes, déformés par les intentions apologétiques du rédacteur. Dans ce cas, les conclusions chronologiques risquent d'être très subjectives, car les lettres de Paul ne constituent pas une base suffisante : aucune lettre n'est datée, sinon par confrontation avec les Actes, les renseignements biographiques y sont rares, les recoupements avec l'histoire profane presque inexistants. Il importe donc de se prononcer d'abord sur la valeur documentaire de l'œuvre lucanienne.

I. - La crédibilité historique des Actes

Face aux Actes des Apôtres, le lecteur moderne doit se garder de deux excès. Le premier serait d'aborder le texte avec naïveté, comme une biographie présentant la suite des événements dans un ordre strictement chronologique et rendant compte des faits d'une manière totalement impartiale. L'excès inverse est de mettre en doute a priori la probité du rédacteur des Actes (que nous appellerons Luc, même si certains estiment aujourd'hui qu'il s'agit d'un nom d'emprunt).

L'attitude naïve projette indûment sur un ouvrage antique les préoccupations et les méthodes des historiens modernes. L'historien antique est toujours un homme engagé, qui veut instruire ses lecteurs des idées qui lui sont chères. Il est incontestable que, par exemple, Flavius Josèphe cherche à glorifier son peuple et à montrer sa vaillance face à la puissance romaine. Mais cette intention apologétique l'oblige à une grande rigueur : on ne lui en voudra pas d'omettre certains événements peu glorieux, mais on ne lui permettra pas d'inventer des faits pour les besoins de sa démonstration. De la même façon, Luc ne prétend pas tout dire, loin de là ; mais il ne jouirait d'aucun crédit si les faits qu'il sélectionne étaient le simple fruit d'une imagination fertile.

Dans le domaine de la chronologie, l'historien antique ne dispose pas des mêmes repères absolus que nous. Il peut établir divers synchronismes (cf. *Lc 3*, 1-2), mais il doit souvent user d'expressions très imprécises, telles que « en ces jours-là » (*Ac 1*, 15 ; *6*, 1 ; *11*, *27*), « après un temps assez long » (*Ac 9*, 23), « après un certain temps » (*Ac 15*, 36), « à cette époque-là » (*Ac 12*, 1 ; 19, 23). La diversité de ses sources d'information l'amène à interrompre son récit pour le continuer un peu plus tard (cf. *Ac 8*, 4, qui se poursuit en *Ac 11*, 19). Il

est donc légitime de mettre en question la suite des événements présentée par les Actes, quand de bonnes raisons nous y invitent.

En fait, les Actes organisent le récit d'une manière très schématique. De même que le troisième évangile distribue l'itinéraire de Jésus en trois grandes étapes (en Galilée : *Lc 4*,14 -*9*,50 ; à travers la Samarie et la Judée : *Lc 9*,51 - *19*,28 ; à Jérusalem : *Lc 19*,29 -*24*,53), de même les Actes montrent l'expansion du christianisme en trois vagues successives (à Jérusalem : *Ac 2*,1 -*8*,1a ; dans la périphérie : *Ac 8*,1b -*12*,25 ; jusqu'aux extrémités de la terre : *Ac 13*,1 - *28*,31)[6]. Une telle systématisation oblige à des omissions importantes. Par exemple, bien que certains Romains soient auditeurs du discours de la Pentecôte (*Ac 2*, 10), Luc ne raconte pas l'histoire de la fondation de l'Église de Rome, et il faut attendre la fin du récit pour que soit décrite l'annonce de l'Évangile dans la capitale du monde païen (*Ac 28*, 30-31). Un historien moderne ne se permettrait pas une telle sélection des informations, mais elle n'est pas contraire aux canons de l'Antiquité.

Cependant, cela n'implique pas que l'historien antique puisse se permettre de glisser dans son récit des faits imaginaires pour servir la cause qu'il veut défendre. Ses lecteurs ne sont pas plus que nous dépourvus d'esprit critique. En ce qui concerne les Actes, l'obligation de s'en tenir aux faits est d'autant plus urgente que les destinataires proviennent d'un milieu fermement attaché à la mémoire des Apôtres. Que l'on situe l'ultime rédaction des Actes vers 64, comme le faisait Harnack dans ses dernières œuvres, ou entre 70 et 80, comme le font la plupart des bibles récentes, ou même vers 90, selon l'opinion de Boismard et Lamouille[7], il reste que les lecteurs auxquels le livre est destiné connaissent, directement ou indirectement, les protagonistes du récit. Pierre et Paul ne sont pas morts avant 64, et nombreux sont, même en 90, les chrétiens qui les ont personnellement connus. Si l'on admet que les voyages missionnaires de Paul ont commencé vers 45, on doit se souvenir que certains de ses disciples de Chypre, de Pisidie, de Lycaonie, âgés de 20 ans à cette époque, n'ont pas plus de 65 ans en 90. À plus forte raison, les chrétiens de Macédoine et d'Achaïe gardent-ils à la fin du premier siècle la mémoire de la fondation de leurs communautés. Luc ne peut mentionner le nom d'Eutyque (*Ac 20*, 9), tombé du troisième étage d'une

6. Ph. ROLLAND, « L'organisation du Livre des Actes et de l'ensemble de l'œuvre de Luc », dans *Biblica* 65 (1984) 81-86.
7. M.-E. BOISMARD et A. LAMOUILLE, *Les Actes des deux apôtres*, t. I, Paris, Gabalda, 1990, p. 50.

maison de Troas, si ce personnage est inconnu dans cette ville en 90, alors que ses contemporains n'ont pas plus de 50 ans.

L'insistance du rédacteur à se présenter comme témoin oculaire d'une partie des faits qu'il rapporte correspond à une règle bien connue des historiens antiques. On doit être reconnaissant à Légasse d'avoir attiré l'attention sur un vieux texte de Polybe (IIe siècle av. J. C.), raillant un certain Timée qui se permettait de faire de l'histoire sans avoir jamais quitté Athènes. Il retrouve les mêmes sarcasmes bien plus tard sous la plume de Lucien de Samosate (IIe siècle ap. J. C.), qualifiant de « personnage ridicule » un de ses concurrents qui n'a jamais mis les pieds hors de Corinthe (cf. L 19). Il en résulte que l'auteur des Actes, en employant le « nous » en certains passages de son récit, revendique auprès de ses lecteurs la note d'historien sérieux. On ne peut l'accuser de s'y prêter de manière mensongère. Il se serait complètement disqualifié, et son livre n'aurait eu aucune audience si les chrétiens du Ier siècle avaient eu de bonnes raisons de penser qu'il s'agissait là d'un simple artifice littéraire sans fondement réel. L'auteur des Actes n'est pas un « personnage ridicule », et il est abusif de nier qu'il ait été un compagnon de Paul ; même si sa pensée théologique n'est pas exactement identique à celle de l'Apôtre, le fait ne doit pas être mis en doute, car on n'attend pas d'un collaborateur qu'il soit un simple répétiteur, renonçant à ses idées personnelles.

Positivement, les Actes se signalent par leur connaissance remarquable de l'organisation administrative des cités visitées par Paul : Luc sait que Chypre est gouvernée par un « proconsul » (*Ac 13*, 7), il mentionne avec justesse les « préteurs » et les « licteurs » de Philippes (*Ac 16*, 35), les « politarques » de Thessalonique (*Ac 17*, 6), les « aréopagites » d'Athènes (*Ac 17*, 34), le « proconsul » Gallion en Achaïe (*Ac 18*, 12), les « asiarques » et le « secrétaire » d'Éphèse (*Ac 19*, 31.35). Les inscriptions qui ont été découvertes par les archéologues dans ces villes ne l'ont jamais pris en défaut. Plusieurs détails de son récit sont confirmés par Flavius Josèphe, par exemple la vanité d'Hérode Agrippa, qui s'est laissé acclamer comme un dieu (*Ac 12*, 22), la révolte d'un Égyptien sous le gouvernement de Félix (*Ac 21*, 38), le mariage de celui-ci avec la juive Drusille (*Ac 24*, 24), la cohabitation d'Agrippa II avec sa sœur Bérénice (*Ac 25*, 13). Il est tout à fait remarquable que le vocabulaire des discours des Actes soit souvent très proche des Épîtres de Pierre, quand c'est Pierre qui parle, et très proche des Épîtres de Paul, quand celui-ci s'exprime[8]. En par-

8. À titre d'exemple, examinons *Ac 1*, 16-18. Le thème des « prédictions » de l'Écriture est attesté en *2 P 3*, 2 ; le rôle de l'Esprit Saint dans ces prédictions rappelle

ticulier, le discours de Milet, que Luc affirme avoir entendu de ses oreilles, contient peu de termes lucaniens, mais en moyenne quatre expressions familières de Paul à chaque verset. Pourtant, il est bien certain qu'aucun discours ne reproduit la littéralité des paroles prononcées. Mais nous savons par Thucydide que les historiens antiques, quand ils composaient leurs discours, avaient à cœur de « se tenir le plus près possible des paroles réellement prononcées »[9]. Luc s'est conformé strictement à cette règle, et on imagine mal qu'il ait pu le faire en glanant dans les lettres de Pierre et de Paul des mots qui conviendraient sur leurs lèvres. Les études sur les sources des Actes ne devraient pas négliger le fait que l'auteur du récit prétend bien avoir séjourné à Rome en compagnie de Paul (*Ac 28*, 16) à une époque où Pierre s'y trouvait également selon toute vraisemblance. Par ailleurs, il signale les noms de deux autres informateurs : « Philippe l'Évangéliste, l'un des Sept » (*Ac 21*, 8), et « Mnason de Chypre, un disciple des premiers jours » (*Ac 21*, 16). Ce n'est pas gratuitement qu'il affirme « s'être soigneusement informé de tout à partir des origines » (*Lc 1*, 3).

Il est incontestable que Luc veut donner de l'Église des origines une image unie. Ceci ne contredit pas Paul, qui tient à affirmer sa communion avec les autres Apôtres (*1 Co 15*, 11 ; *Ga 2*, 9). Mais Luc n'en a que plus de mérite de nous avoir fait connaître les « murmures » des Hellénistes contre les Hébreux (*Ac 6*, 1), les réticences de l'Église de Jérusalem à accueillir Saul après sa conversion (*Ac 9*, 26), les difficultés rencontrées par Pierre auprès des circoncis après le baptême de Corneille (*Ac 11*, 2), la vivacité des discussions lors de l'Assemblée de Jérusalem (*Ac 15*, 7), la dispute entre Paul et Barnabé à propos de Marc (*Ac 15*, 37-40), les calomnies dont Paul était l'objet dans l'entourage de Jacques (*Ac 21*, 20-21).

Sans Luc, nous ignorerions complètement les hésitations de l'Église primitive sur la christologie : il a pris soin de ne mettre que sur la bouche de Paul (malgré *Mc 15*, 39) le titre de « Fils de Dieu » (*Ac 9*, 20 ; cf. *Ga 1*, 15-16). Sans lui, nous ne saurions pas que le bap-

---

à la fois *1 P 1*, 10-11 et *2 P 1*, 19-21. L'expression « recevoir du sort » *(lagchanein)* n'est attestée en ce sens qu'en *2 P 1*, 1 ; le mot « part » *(klêros)*, employé dans un contexte ministériel, ne se retrouve qu'en *1 P 5*, 3. L'expression « salaire d'injustice » n'est attestée ailleurs qu'en *2 P 2*, 13.15. En ce qui concerne Paul, l'expression « achever sa course » (*Ac 20*, 24) est typiquement paulinienne (*Ac 13*, 25 ; *1 Co 9*, 26 ; *Ph 2*, 16 ; *Ga 2*, 2 ; *2 Tm 4*, 7). Le verbe « admonester » *(nouthetein)*, que Luc n'emploie qu'en *Ac 20*, 31, est attesté 7 fois dans le corpus paulinien, jamais ailleurs. Luc sait très bien de quelles manières diverses Pierre et Paul s'exprimaient.

9. THUCYDIDE, *Histoires*, I, 22, 1.

tême n'était pas donné à l'origine « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » (*Mt 28*, 19), mais simplement « au nom de Jésus-Christ » (*Ac 2*, 38 ; *8*, 16 ; *10*, 48 ; *19*, 5). Sans lui, nous n'aurions aucune idée de l'attachement de Pierre (malgré *Mc 7*, 19b) aux règles particularistes du peuple juif (*Ac 10*, 14 ; *10*, 28). Tous ces archaïsmes ne peuvent provenir que d'une information absolument sûre, transmise avec une grande rigueur.

On accuse Luc d'avoir multiplié les manifestations d'hostilité de la part des Juifs, parce que, dit-on, les Actes « ont été rédigés après la révolte et la chute de Jérusalem, en 70, alors qu'il devenait essentiel pour le christianisme de se dissocier de la religion des rebelles vaincus » (B 343, n. 37). C'est oublier la diatribe de Paul contre les Juifs en *1 Th 2*, 15-16, qui fait partie d'une épître dont l'authenticité n'est pas contestée. C'est oublier surtout que Luc « rappelle avec conviction les origines juives du christianisme » (H 24), n'hésitant pas à mettre sur la bouche de Paul à Jérusalem ces paroles : « Frères, je suis Pharisien, fils de Pharisiens » (*Ac 23*, 6), au point qu'on l'a accusé en sens inverse de « rejudaïser » Paul, qui, en fait, n'a jamais renié son appartenance à la race d'Abraham (cf. *Rm 9*, 1-5 ; *11*, 13-14). Ces accusations sont excessives, dans un sens comme dans l'autre, et montrent par contraste que Luc sait présenter la réalité dans toute sa complexité.

Le scepticisme moderne à l'égard de la valeur historique des Actes est donc injustifié. Cependant, il n'est pas question, pour écrire la vie de Paul, de se contenter de paraphraser les Actes en les complétant par quelques données tirées de ses épîtres. Il faut souvent mettre en question la chronologie de Luc, surtout quand les faits sont introduits par les expressions telles que « en ce temps-là », « en ces jours-là ». Il faut aussi tenir compte, non seulement des lacunes de son information, mais également de ses omissions volontaires. En revanche, il ne faut pas oublier que Paul lui-même doit être lu avec un regard critique. Le récit de *Ga 1*, 21-24 donne l'impression que Paul ne s'est pas absenté de la Syrie et de la Cilicie à cette époque, ce qui est peu vraisemblable pour une aussi longue période ; en fait, il a dû visiter Lystres, à 200 km de Tarse, durant ces années, puisqu'en 50 Timothée, qui est originaire de Lystres (*Ac 16*, 1), est déjà un missionnaire confirmé (*1 Th 3*, 2), ce qui suppose qu'il a derrière lui plusieurs années de vie chrétienne. Il faut donc compléter *Ga 1*, 21 par le récit d'*Ac 13-14*. Mais Paul n'avait pas en *Ga* le souci de décrire toutes ses activités missionnaires : il voulait seulement attester que **durant cette période il ne s'était jamais rendu en Judée.**

II. - La date de l'Assemblée de Jérusalem

La remise en cause la plus radicale du récit des Actes qui soit faite à la fois par Hubaut, par Légasse et par Baslez concerne la date de l'Assemblée de Jérusalem (Ga 2, 1-10; Ac 15, 1-33). Selon les Actes, cette Assemblée a eu lieu entre le premier voyage missionnaire de Paul et l'évangélisation de l'Europe; selon ces trois auteurs, elle a suivi le deuxième voyage missionnaire, et doit être déplacée en Ac 18, 22-23.

Il est certain que Luc s'engage ici sur sa chronologie. Pour lui, il s'agit de constater que, par l'action de Barnabé et de Paul, Dieu a « ouvert aux païens la porte de la foi » (*Ac 14*, 27). La « conversion des nations païennes » (*Ac 15*, 3) est un fait nouveau qui procure la joie dans les Églises plus anciennes. Les décisions de l'Assemblée sont communiquées en Syrie et en Cilicie lors du deuxième voyage missionnaire (*Ac 16*, 4). Luc recopie un document officiel (*Ac 15*, 23-29) qui fait partie des archives de l'Église d'Antioche (*Ac 15*, 30). Les décisions de Jérusalem laissent désormais à Paul les mains libres pour s'adresser directement aux païens en abandonnant la médiation des synagogues juives (*Ac 18*, 6-7). Il n'y a pas de différence significative entre les méthodes d'apostolat pratiqués à Corinthe et celles qui seront utilisées lors du troisième voyage missionnaire à Éphèse (*Ac 19*, 9).

La chronologie des Actes se recommande par sa vraisemblance. Le problème de la circoncision des païens s'est posé dès la fondation de l'Église d'Antioche (*Ac 11*, 20). Les chrétiens judaïsants de Jérusalem ont dû s'en émouvoir très tôt, mais il ne s'agissait au début que de cas isolés. On ne comprendrait pas qu'après le premier voyage missionnaire de Paul, qui a vu l'entrée dans l'Église d'un grand nombre d'incirconcis, les « faux-frères » dont parle *Ga 2*, 4 aient laissé Paul et Barnabé repartir pour des expéditions encore plus lointaines en pratiquant à grande échelle les mêmes méthodes. Un tel manque de combativité serait vraiment surprenant de leur part.

De plus, cette chronologie s'accorde avec plusieurs données des lettres de Paul. En premier lieu, *Ac 15*, 23 et *Ga 1*, 21 supposent qu'à l'époque de l'Assemblée de Jérusalem l'aire de diffusion du christianisme en monde païen était avant tout la Syrie et la Cilicie. Comment Paul aurait-il pu ne pas mentionner en *Ga 1*, 21 son séjour à Corinthe, qui a duré un an et demi (*Ac 18*, 11), s'il avait déjà eu lieu avant sa seconde montée à Jérusalem ? D'autre part, en *Ga 2*, 1-10, Paul et Barnabé apparaissent encore comme partageant le même apostolat, ce qui n'est plus le cas lors du second voyage missionnaire, puisque lors de l'évangélisation de Thessalonique et de Corin-

the les compagnons de Paul sont Silas et Timothée (*1 Th 1*, 1 ; *2 Co 1*, 19). On voit difficilement comment Paul et Barnabé étant partis celui-ci pour Chypre (*Ac 15*, 39), celui-là pour l'Europe, auraient pu providentiellement se retrouver ensemble au même moment à Antioche pour y faire de nouveau cause commune.

Il faudrait donc des raisons absolument déterminantes pour mettre en question le récit des Actes en vertu des renseignements que donne Paul lui-même dans ses lettres. Examinons celles que retiennent Hubaut, Légasse et Baslez.

Un premier argument s'appuie sur *Ga 2*, 10 : lors de la rencontre de Jérusalem, il a été demandé à Paul et Barnabé de « se souvenir des pauvres ». On voit dans cet appel l'origine de la collecte organisée par Paul en Achaïe et en Macédoine, et on en conclut que les Actes contredisent Paul. En effet, le démarrage de la collecte à Corinthe ne s'est fait que lors de la rédaction de *1 Co*, écrite à Éphèse lors du troisième voyage missionnaire (*1 Co 16*, 1-4). Il n'en a donc pas été question lors du voyage de fondation, qui doit en conséquence être situé avant l'Assemblée de Jérusalem. Cet argument est le seul que mentionne Baslez (B 343 s.). Il est également utilisé par Hubaut (H 33). Par contre, Légasse ne le juge pas probant : il montre que la question posée par les Corinthiens au sujet de la collecte (*1 Co 16*, 1) suppose que ceux-ci ont préalablement « été mis au courant de la collecte sans en percevoir suffisamment les modalités » (L 86). À cette remarque on peut ajouter qu'il est parfaitement naturel que Paul n'ait pas commencé la collecte lors du voyage de fondation : il était très préoccupé à cette époque de ne pas dépendre financièrement des Églises qu'il évangélisait, de peur qu'on ne mette en cause son désintéressement (*1 Th 2*, 9 ; *2 Co 11*, 9). Il n'était pas question à cette époque de réclamer des sommes importantes en faveur d'une Église lointaine avec laquelle on n'avait pas encore établi des liens de communion.

Un deuxième argument est utilisé uniquement par Hubaut. Il estime impossible d'assigner au voyage de Paul de Jérusalem à Corinthe raconté en *Ac 15*,30 - *18*,1 la durée de 18 mois que supposent les chronologies habituelles, car celui-ci a dû nécessiter, dit-il, environ quatre ans (H 29 s.). En fait, le trajet lui-même, même si on l'évalue à 3.500 km en supposant que Paul est allé jusqu'à Ancyre, ce qui est loin d'être certain, ne nécessite qu'une centaine de jours de marche et de traversées maritimes[10]. Hubaut n'arrive à une durée de quatre

10. Les voyageurs parcouraient chaque jour environ 25 milles (37 km), « distance moyenne entre les postes de garde qu'Auguste avait fait installer le long des routes » (É. COTHENET, *Saint Paul en son temps*, Paris, Cerf, 1978, p. 27).

ans qu'en supposant arbitrairement que Paul a séjourné un an en Galatie et un an à Philippes, quatre mois à Thessalonique et deux mois à Bérée, alors que les Actes indiquent des durées beaucoup plus modestes.

À vrai dire, Hubaut ne fait que reproduire la chronologie adoptée en 1979 par R. Jewett[11]. Partant de *Ga 1*, 18 et 2, 1, qui établissent un intervalle de trois ans entre l'événement de Damas et la première montée de Paul à Jérusalem, puis de quatorze ans entre celle-ci et l'Assemblée de Jérusalem, Jewett compte ces durées comme des années de douze mois, ni plus ni moins, et aboutit ainsi à la chronologie suivante :

Conversion de Saul :	3 ou 8 octobre 34
1ère montée à Jérusalem :	octobre 37
Assemblée de Jérusalem:	octobre 51

À qui fera-t-on croire que les années de Paul doivent nécessairement compter exactement douze mois et que ces trois événements se sont déroulés par hasard le même mois de l'année ? Légasse fait observer avec justesse que dans l'usage en vigueur au temps de Paul les durées étaient approximatives, car « on comptait les années commencées » (L 77). Trois ans peuvent correspondre pour l'an I à quelques mois, pour l'an II à une année entière, et pour l'an III de nouveau à quelques mois. D'autre part, rien ne prouve d'une manière irréfutable que les quatorze ans de *Ga 2*, 1 débutent lors de la première montée à Jérusalem plutôt que lors de la conversion de Paul, comme de nombreux exégètes l'ont admis. Il n'est nullement contraire au récit de *Ga* de dater la conversion de Paul en 36 (an I) et l'Assemblée de Jérusalem en 49 (an XIV), comme le fait Saffrey (S 177). La conversion de Paul devait être pour lui un point de repère essentiel, à partir duquel il comptait les événements de sa vie chrétienne, alors que la rencontre avec Céphas n'était pour lui qu'une péripétie.

Aux yeux de Légasse, un seul argument est vraiment démonstratif : « Il est possible d'admettre que l'évangélisation des Galates ait eu lieu avant le synode. En effet, Paul écrit à ces derniers (*Ga 2*, 5) qu'au cours de cette rencontre il a défendu ses idées et ses pratiques 'pour que la vérité de l'Évangile demeure' *(diameinêi)* chez eux. Cela suppose qu'ils l'avaient déjà » (L 84 s.). Mais le texte de Paul est

11. R. JEWETT, *Dating Paul's life*, London, Fortress Press, 1979, p. 100. Jewett suppose que Paul est arrivé à Corinthe en février 50, ce qui entraîne que le voyage par mer mentionné en *Ac 17*, 14 a eu lieu en plein hiver, en décembre ou janvier, alors que la navigation était beaucoup trop dangereuse en cette période.

le suivant : « afin que la vérité de l'Évangile demeure à votre intention ». Paul n'écrit pas : « chez vous » *(en hymin)*, mais : « à votre profit » *(pros hymas)*. Cela ne prouve donc pas d'une manière évidente qu'il avait déjà annoncé l'Évangile en Galatie du Nord. Il était seulement préoccupé de maintenir la vérité de l'Évangile à l'égard des nouvelles communautés qu'il fonderait dans la suite. Il ne faut pas faire dire au texte de Paul ce qu'on voudrait qu'il dise.

L'hypothèse selon laquelle Luc aurait anticipé l'Assemblée de Jérusalem est donc dépourvue de fondements sérieux. Malheureusement, elle risque d'apparaître à la suite de ces trois ouvrages comme un « dogme critique » dans le public de langue française. Il ne semble pas que l'étude de la Parole de Dieu par les fidèles ait beaucoup à y gagner. Les positions de Dreyfus et de Saffrey sont les seules qui respectent à la fois les textes de Paul et le récit des Actes des Apôtres, sources indépendantes et complémentaires.

III. - La collecte d'Antioche en faveur de Jérusalem

Un autre point de discordance entre les cinq auteurs qui nous racontent la vie de saint Paul est de savoir si, entre sa première montée à Jérusalem (*Ga 1*, 18) et sa rencontre avec Jacques, Céphas et Jean (*Ga 2*, 1-10), Paul a effectué un voyage intermédiaire pour porter à l'Église-mère le produit d'une collecte effectuée à Antioche (*Ac 11*,27-30 + *12*,25).

Il paraît évident que *Ga 1*, 22-24 exclut que le voyage de la collecte ait eu lieu avant la rencontre de Jérusalem. L'argumentation de Paul, garantie sous la foi du serment (*Ga 1*, 20), ne permet pas d'admettre que les Églises de Judée aient pu « voir son visage » entre le moment où Paul a fait la connaissance de Céphas et celui où l'évangélisation des incirconcis lui a été confiée officiellement. Il n'est pas possible de dire comme Baslez que le silence de Paul n'est pas significatif, car « une visite charitable n'avait pas sa place dans son argumentation très serrée » (B 114). Si Paul faisait une telle omission, il induirait manifestement en erreur ses correspondants. Ici, la chronologie de Paul doit certainement être préférée à celle des Actes. Ni en 40-41, comme l'admet Baslez, ni en 44, comme l'affirme Dreyfus (D 325), Paul ne s'est rendu en Judée. En 40-41, l'Église d'Antioche était à peine fondée !

Les interprètes des Actes se sont rendu compte depuis longtemps que la datation de Luc est ici très imprécise. La prophétie d'Agabus est située par un vague « en ces jours-là » (*Ac 11*, 27) ; Luc indique

seulement que la famine prédite par celui-ci a eu lieu sous le règne de Claude (41-54). Or, Flavius Josèphe la situe après la mort d'Agrippa Ier, sous le gouvernement de Tibère Alexandre (46-48), et parle à cette occasion de la générosité de la reine Hélène[12]. Tacite connaît une grande famine à Rome pendant l'hiver 51-52, si bien qu'on peut penser que le prix du blé est resté très élevé pendant plusieurs années à partir de 48, d'autant plus que 48/49 était une année sabbatique. Les secours d'Antioche ont pu être apportés à Jérusalem en 48/49 ou en 49/50, mais difficilement avant et certainement pas après, car ils seraient arrivés beaucoup trop tard.

On voit ici la nécessité de lire les Actes avec un regard sainement critique : la collecte d'Antioche a été anticipée par Luc avant le martyre de Jacques, antérieur à la mort d'Agrippa en 44. Son intention n'est pas, comme on le dit souvent, de faire dépendre étroitement Paul des Apôtres de Jérusalem, car ceux-ci ne sont même pas nommés en *Ac 11*, 30. D'ailleurs, Luc insiste sur le fait que la mission de Paul auprès des païens dépend directement du Christ et non des Apôtres (*Ac 9*, 15 ; *22*, 21 ; *26*, 17-18). Il est sur ce point en plein accord avec *Ga 1*, 15-16. Si Luc a placé en cet endroit la collecte, c'est parce qu'il n'en connaissait pas la date exacte et surtout parce qu'il tenait à montrer, avant de décrire l'audace missionnaire de l'Église d'Antioche, sa parfaite communion avec l'Église-mère de Jérusalem.

Il en résulte que le voyage de la collecte, vers 48/49, coïncide avec la montée de Paul et Barnabé à Jérusalem pour traiter du problème de la circoncision. Luc, qui ne se présente pas comme un témoin oculaire pour cette période, a probablement reçu les deux récits de sources d'information différentes, l'une où il est question de Saul, l'autre où le nom de Paul est employé. Il ne s'est pas rendu compte qu'il s'agissait du même événement. L'identité des deux voyages est confirmée par le récit de Paul en *Ga 2*, 1-10. Au cours de cette rencontre, Jacques, Céphas et Jean n'ont pas seulement reconnu que les païens n'étaient pas tenus de se faire circoncire. Ils ont également parlé avec Paul et Barnabé de la situation de pauvreté des chrétiens de Jérusalem (*Ga 2*, 10). On peut comprendre le texte comme une invitation faite aux missionnaires pour qu'ils étendent à d'autres com-

---

12. FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités judaïques*, Livre XX. La situation alimentaire de la Judée a dû être particulièrement critique au cours des années 48/49 et 49/50, car l'année 48/49 était une année sabbatique, au cours de laquelle, selon la Loi, il ne devait y avoir ni semailles ni moissons. Les dates des années sabbatiques ont été précisées par B. Z. WACHOLDER (cité par C. PERROT, *Les lettres apostoliques*, Paris, Desclée, 1977, p. 26).

munautés la pratique de partage dont Antioche avait donné l'exemple. Cet appel à la générosité se comprend très bien si précisément à cette époque l'Église de Jérusalem était dans une situation alimentaire difficile, dont on prévoyait qu'elle risquait de se renouveler lors de l'année sabbatique suivante (55/56).

IV. - L'incident d'Antioche

Il faut signaler une originalité intéressante du livre de Dreyfus. Il situe en 43 « l'incident d'Antioche », dont parle *Ga 2*, 11-14 (D 97 s.). Saffrey ne prend pas position, mais l'événement est situé après l'Assemblée de Jérusalem par Hubaut (H 54), par Légasse (L 92) et par Baslez (B 182).

L'opinion de Dreyfus a été soutenue récemment, de manière indépendante, par A. Méhat[13]. Il rappelle que la grammaire ne s'oppose pas à ce que *Ga 2*, 11 soit traduit : « Mais lorsque Céphas était venu à Antioche... » Dans la logique de la démonstration de Paul, l'incident a pu être placé au sommet de l'argumentation, même s'il se situait chronologiquement avant l'Assemblée de Jérusalem. On s'explique mieux l'attitude de Pierre si elle ne provient pas d'un revirement de sa part après l'accord conclu avec Paul et Barnabé, mais de la crainte d'être désavoué par Jacques à un moment où celui-ci n'avait pas encore reconnu officiellement le droit des païens de ne pas se soumettre à la circoncision et aux observances du judaïsme. Si l'on place l'incident d'Antioche après l'accord de Jérusalem, il est encore plus difficile de comprendre l'attitude de Barnabé, qui aurait évité de prendre ses repas avec les païens après avoir été mandaté par les « colonnes » pour être précisément apôtre des incirconcis. La solution de Méhat est donc très séduisante.

La date de 43 est déduite du récit d'*Ac 12*. Hérode-Agrippa étant mort en avril 44, la décapitation de Jacques et l'évasion de Pierre doivent se situer aux environs de la Pâque de l'année précédente (*Ac 12*, 3). Il était naturel que Pierre, fuyant les territoires où Hérode avait juridiction, se réfugie à Antioche, où se trouvait une communauté chrétienne. Mais l'incident peut aussi bien être retardé, dans cette hypothèse, jusqu'à l'année 44.

Cette interprétation de *Ga 2*, 11-14 mérite d'être examinée attentivement. Elle évite de mettre en cause le récit des Actes, qui suppose

---

13. A. Méhat, *« Quand Céphas vint à Antioche... »*, dans *Lumière et Vie* 192 (1989) 29-43.

qu'à partir de l'Assemblée de Jérusalem les chrétiens d'Antioche ont transformé leur pratique, et ont adopté des coutumes alimentaires facilitant les repas communs entre païens et Juifs de stricte observance (*Ac 15*, 29). On ne voit pas à quelle époque plus tardive la lettre d'*Ac 15*, 23-29 aurait pu être écrite. Après elle, l'incident d'Antioche était impossible.

V. - L'évasion de Damas

Le récit des Actes ne permet pas à lui seul de dater l'évasion de Paul de Damas et sa première montée à Jérusalem (*Ac 9*, 23-26). Mais Paul donne en *2 Co 11*, 32-33 une information précieuse : il mentionne la présence de troupes du roi Arétas dans la ville ou plus probablement à ses abords. Selon Rigaux, Arithat IV est mort en 40 au plus tard[14], mais Hubaut (H 36) et Légasse (L 74) indiquent plutôt l'an 39 ; ceci est sans importance, car de toutes façons personne ne pense que la fuite de Damas puisse être retardée après 39. Mais les recherches récentes considèrent ce renseignement de Paul comme utile pour fixer un repère. S'appuyant sur une étude de Jewett, Hubaut fait remarquer qu'Arétas ne contrôlait probablement pas la ville de Damas avant la mort de Tibère, le 16 mars 37 : « Cette mort met un terme à l'expédition punitive des légions qui, sous le commandement de Vitellius, faisaient route non vers Damas, mais vers Pétra ; l'avènement de Gaïus marque une politique nouvelle, installant des rois vassaux sur des territoires relevant jusqu'alors directement du gouverneur de la province de Syrie. C'est alors que Damas a dû passer sous contrôle nabatéen » (H 36). Cet argument est reconnu valable par Légasse (L 74), qui cependant conteste que le roi Arétas ait eu « une véritable juridiction sur la ville », lui permettant d'y battre monnaie (L 75), ce qui n'implique pas qu'il n'ait pu avoir des troupes dans cette région. On retiendra donc que la fuite de Damas s'est déroulée après l'instauration de la nouvelle politique romaine, donc soit en 37/38, soit en 38/39.

Ceci conduit à exclure que les quatorze ans de *Ga 2*, 1 puissent être comptés à partir de la première montée à Jérusalem. On aurait en effet la chronologie suivante :

1ère montée à Jérusalem (an I)	:	37/38 ou 38/39
Assemblée de Jérusalem (an XIV)	:	50/51 ou 51/52

14. B. RIGAUX, *Saint Paul et ses lettres*, Paris-Bruges, DDB, 1962, p. 103.

Or nous savons par *Ac 18*, 12-17 qu'en 51, date où Gallion était proconsul d'Achaïe, Paul se trouvait à Corinthe. L'Assemblée de Jérusalem n'a pu avoir lieu qu'en 48/49 ou fin 49 au plus tard.

On aboutit ainsi aux deux possibilités suivantes :

Conversion de Saul (an I)	: 35/36 ou 36/37
1ère montée à Jérusalem (an III)	: 37/38 ou 38/39
Assemblée de Jérusalem (an XIV)	: 48/49 ou 49/50

Chacune des deux a des arguments en sa faveur. La première laisse un temps assez long entre l'Assemblée de Jérusalem et l'arrivée de Paul à Corinthe fin 50. La deuxième permet de situer la condamnation d'Étienne par le Sanhédrin après le rappel de Pilate par Tibère à l'automne 36. Avec prudence, Saffrey indique les années intermédiaires (36, 38, 49) (S 177), ce qui lui évite de se prononcer. Mais il serait souhaitable que des études ultérieures permettent de sortir de l'indécision. Cependant, la question est d'un médiocre intérêt pour l'interprétation de la pensée paulinienne. Elle n'a d'importance que pour une juste interprétation du récit de la mort d'Étienne dans les Actes.

VI. - L'arrestation de Paul à Jérusalem

L'arrivée de Paul à Corinthe suit de peu un voyage en mer (*Ac 17*, 14) qui ne peut être retardé au-delà d'octobre ou novembre 50 (car les bateaux ne circulaient pas en hiver), avant l'arrivée de Gallion en Achaïe en 51[15]. Le séjour à Corinthe, qui a duré 18 mois environ (*Ac*

15. On sait que la date de 51 est la plus assurée pour la chronologie paulinienne : Gallion a certainement été proconsul en Achaïe en 50-51 ou plus probablement en 51-52 (cf. L 136-139). Cette donnée est cohérente avec la notice d'*Ac 18*, 2, selon laquelle Priscille et Aquila venaient de quitter Rome parce que Claude avait expulsé les Juifs de Rome ; en effet, selon Orose (*Histoire*, 7, 6), le décret de Claude est daté de 49. Certains contestent aujourd'hui le datation d'Orose, en invoquant le témoignage de Dion Cassius (*Histoire*, 60, 6), selon lequel l'empereur Claude a interdit en 41 aux Juifs de faire des attroupements à Rome. Le texte de Dion Cassius ne dit pas que Claude a expulsé les Juifs ; au contraire, il le nie explicitement : « Quant aux Juifs, qui s'étaient accrus à un point tel, en raison de leur nombre, qu'il eût été difficile de les chasser de la ville sans soulever une émeute, *il ne les expulsa pas*, mais il interdit à ceux qui gardaient leur mode de vie de s'attrouper *(sunathroizesthai)* ». À la même époque, selon le témoignage de Flavius Josèphe, Claude a publié deux décrets en faveur des Juifs d'Alexandrie, leur permettant de vivre en toute liberté leur propre religion, mais leur interdisant de faire des manifestations contre les rites païens (*Ant. Jud.*, 19, 281-285 et 19, 287-291). Telle était sa politique au début de son règne. Mais l'évolution de la situation à Rome a dû le contraindre à des mesures plus radicales quelques années plus tard. C'est ce dont témoignent les Actes.

18, 11), a donc dû se terminer vers mai-juin 52. Entre-temps, Paul a comparu devant Gallion au cours de l'année 51 ou au début de l'année 52. Il s'est rendu à Jérusalem au cours de l'été 52 (*Ac 18*, 22) et a retrouvé ensuite sa communauté d'Antioche.

Le récit des Actes n'implique pas un long séjour dans cette ville, d'autant plus que les Juifs d'Éphèse avaient demandé à Paul de revenir chez eux (*Ac 18*, 20-21). Sans doute celui-ci est-il reparti pour son troisième voyage missionnaire au printemps de l'an 53. Le séjour à Éphèse, qui a duré 2 ans et 3 mois selon *Ac 19*, 8 et 10 (*Ac 20*, 31 indique le chiffre rond de 3 ans), doit se situer entre fin 53 et début 56. Au cours de l'hiver 56/57, nous trouvons Paul en Achaïe, après un passage en Macédoine (*Ac 20*, 1-3a). *Rm 15*, 19 laisse entendre que Paul s'est également rendu en Illyrie. Selon cette chronologie, l'arrestation de l'Apôtre à Jérusalem a eu lieu aux environs de la Pentecôte de 57. Les chronologies courantes la placent généralement en 58, ce qui suppose que le troisième voyage missionnaire n'aurait commencé qu'en 54, ce qui n'est pas à exclure.

Comparaissant devant Félix quelques mois après son arrestation, Paul lui dit : « Je sais que tu assures la justice à notre nation depuis de longues années » (*Ac 24*, 10). Félix ayant commencé son mandat en 52, il s'agit d'un peu plus de cinq ans, si l'arrestation a eu lieu en 57, de six ans, si on la date de 58. La *captatio benevolentiae* de Paul est crédible dans les deux cas.

Bien que Flavius Josèphe affirme, sans doute possible, que Félix fut nommé par Claude gouverneur de Judée, de Samarie et de Galilée, sa juridiction ayant ensuite été réduite par Néron, Baslez estime qu'entre 52 et 54 Félix n'était que « commandant militaire en Samarie ». Il ne serait devenu gouverneur de Judée que sous Néron, « au début de son règne (fin 54 ou début 55) » (B 244). Comme elle place l'arrestation de Paul et sa plaidoirie devant Félix en 55 (B 264), les « nombreuses années » d'*Ac 24*, 10 se réduisent à moins d'un an !

Ces dates font partie d'un système chronologique très original, accumulant les hypothèses aventureuses. Tout d'abord, il faut que Félix n'ait gouverné la Judée que pendant deux ans ; c'est ce que signifierait *Ac 24*, 27 : « Un espace de deux ans s'étant écoulé, Félix reçut pour successeur Porcius Festus ; mais, voulant être agréable aux Juifs, Félix maintint Paul en captivité. » Pourtant, l'indication de Luc se comprend bien si elle se rapporte à la durée de la captivité de Paul : au bout de deux ans, le procès n'ayant pas eu de conclusion, le prisonnier aurait dû être libéré, mais Félix s'est placé au-dessus des lois. En *Ac 28*, 30, « l'espace de deux ans » *(dietia)* se rapporte indiscutablement au temps pendant lequel Paul est demeuré captif à

Rome. Par ailleurs, la chronologie de Baslez oblige à assigner à Festus un temps de gouvernement beaucoup trop long (56-62), car Flavius Josèphe n'a pratiquement rien à raconter à son sujet, alors qu'il sait beaucoup de choses sur le gouvernement de Félix. Pour cette raison, beaucoup d'auteurs datent le début du gouvernement de Festus de l'an 60 plutôt que de 59, et placent en conséquence l'arrestation de Paul en l'an 58.

Une autre originalité de Baslez est d'attribuer une grande importance à la présence à Éphèse en 53 ou 54 d'un certain Balbillus, préfet d'Égypte et thaumaturge, qui aurait été l'adversaire de Paul dans cette ville (B 216 s.). Ceci entraîne que l'Apôtre aurait quitté Éphèse au début de l'année 54, et non en 56 ou 57, si bien que son troisième voyage missionnaire aurait débuté à l'automne de 51, alors que Gallion venait à peine d'arriver en Achaïe. Mais on ne trouve pas la moindre allusion à Balbillus, ni dans le récit des Actes, ni dans la correspondance de Paul. Un indice aussi ténu ne peut s'imposer, face à la cohérence de l'opinion commune.

On maintiendra donc que Paul a été arrêté à Jérusalem, soit en 57, soit en 58. À notre connaissance, il n'y a pas encore d'argument décisif pour choisir entre ces deux dates.

VII. - La date de la mort de Paul

Si Paul a été arrêté à Jérusalem en 57, il a été envoyé par Festus à Rome à l'automne 59, et sa captivité romaine couvre l'espace de deux ans qui va du printemps 60 au printemps 62. Hubaut en conclut rapidement que Paul est mort en 62, au bout de ces deux ans (H 47).

Cependant, sur la base de la chronologie d'Eusèbe interprétée par saint Jérôme[16], la plupart des auteurs (y compris Baslez) situent la mort de Pierre et de Paul à la fin du règne de Néron, en 67-68. Cette date est peu crédible, car la mort de Pierre et de Paul a dû se dérouler au cours de la persécution des chrétiens qui a suivi l'incendie de Rome par Néron en 64 (Tacite). Cette persécution peut être datée avec vraisemblance du printemps 65, mais il est peu croyable qu'elle ait duré jusqu'en 67. Judicieusement, Légasse explique la raison pour laquelle la *Chronique* l'a placée à la fin du règne de Néron : « Eusèbe voyait sans doute en elle l'apogée des crimes de Néron et, pour cette raison, l'aura située à la fin de sa carrière » (L 244).

---

16. Eusèbe, *Chronicorum* II, *PG* 19, 545.

Que Paul ait été libéré en 62 ou en 63, il reste un intervalle de temps de deux ou trois ans au cours desquels il aura sans doute pu réaliser son projet de voyage en Espagne (*Rm 15*, 24.28). Dans son Épître aux Corinthiens (V, 7), Clément de Rome affirme que Paul a « enseigné la justice au monde entier, jusqu'aux bornes du couchant », ce qui pour un Romain signifie l'Espagne. Légasse juge crédible cette information, donnée trente ans seulement après l'événement (L 242). Les Actes de Pierre, rédigés vers 180, parlent de ce voyage en Espagne, ainsi que le Canon de Muratori, et la ville de Tarragone revendique l'honneur d'avoir reçu la visite de Paul. Le voyage en Espagne est également déclaré plausible par Dreyfus (D 293), par Saffrey (S 168) et par Baslez (B 278).

Ces trois auteurs estiment vraisemblable que Paul s'est rendu en Orient, en raison du témoignage des Épîtres Pastorales[17]. Mais *Rm 15*, 23 prouve que Paul ne désirait plus revenir dans ces contrées. Légasse montre bien que ce voyage est inimaginable si les Actes sont écrits tardivement : « Comment l'auteur des Actes, écrivant vers la fin du Ier siècle et après la mort de Paul, aurait-il pu lui faire dire que ceux auxquels il parle 'ne reverront plus son visage' et décrire leur adieu déchirant (*Ac 20*, 25.37-38), s'il avait su que Paul était revenu à Éphèse, comme on le déduit des Pastorales (*1 Tm 1*, 3) ? » (L 13).

Légasse utilise cet argument pour établir que les Pastorales sont inauthentiques et sont remplies de données fictives. Il faudrait pour arriver à cette conclusion qu'ait été indubitablement réfutée la thèse de S. de Lestapis[18], selon laquelle l'Épître à Tite et la première Épître

---

17. D 296 s. ; S 168 ; B 280-283.

18. S. DE LESTAPIS, *L'énigme des Pastorales de saint Paul*, Paris, Gabalda, 1976. L'ouvrage a été publié à la demande de C. Spicq, A. Feuillet, H. de Lubac, S.J. et J. Dauvillier. Il a d'abord reçu un accueil positif. Citons É. DES PLACES, dans *Biblica* 58 (1977) 461 s. : « Le P. de Lestapis a vivement éclairé certains côtés des Pastorales. Si la thèse principale — date de la composition —, ne dépasse peut-être pas la vraisemblance, beaucoup de remarques, même stylistiques, méritent attention. » J. MURPHY-O'CONNOR écrit de son côté, dans *Revue Biblique* 85 (1978) 465 s. : « J'ai trouvé que cette étude donnait beaucoup à réfléchir et que ses arguments étaient beaucoup plus persuasifs que je ne l'avais d'abord prévu. Ce travail ouvre un champ de recherches qui vaut certainement d'être exploré. » Par contre, J. SCHLOSSER, dans *Revue des Sciences Religieuses* 52 (1978) 46, reproche à l'auteur « de ne pas envisager avec plus de sérieux l'hypothèse de l'origine pseudonymique et de la composition tardive de ce groupe d'écrits », et il conclut, sans donner ses raisons : « L'auteur n'a pas, ce me semble, réussi à prouver sa thèse » ; il ajoute cependant : « L'ouvrage a du moins le mérite de rappeler avec force des faits que nulle introduction spéciale aux Pastorales ne devrait négliger. » À notre connaissance, il n'existe aucun livre où la thèse de Lestapis soit examinée de manière critique et où soit donnée une autre explication convaincante des faits qu'il met en évidence.

à Timothée ont été écrites à Philippes, avec l'aide de Luc, lors du séjour mentionné en *Ac 20*, 3. Nous avons adopté cette thèse dans un ouvrage récent[19]. Puisqu'en *Rm 15*, 23, Paul dit aux Romains « qu'il n'a plus de champ d'action » en Achaïe, en Macédoine et en Asie, il faut bien qu'il ait pourvu les Églises de ces régions de ministres locaux, comme l'attestent *1 Co 12*, 28 et *Ph 1*, 1, ainsi que Luc en *Ac 20*, 17. Ceci concorde avec les renseignements des Pastorales. Mais dans cette hypothèse également, le voyage en Orient après la première captivité romaine n'a plus de fondement, puisque les Pastorales sont antérieures à la captivité de Césarée, et Luc a raison de dire que les Éphésiens n'ont pas « revu le visage » de Paul.

Il faut donc en toute hypothèse renoncer à faire revenir Paul en Orient entre 64 et 67. Paul a été libéré à l'issue de sa première captivité romaine en 62 ou 63, il s'est rendu en Espagne et a regagné Rome en 64. À la suite de l'incendie de Rome, qui a entraîné la persécution des chrétiens quelques mois plus tard, il a été décapité, sans doute au printemps de l'an 65.

Nous arrivons ainsi à la chronologie suivante :

Conversion de Saul	:	35/36 ou 36/37
Évasion de Damas	:	37/38 ou 38/39
Incident d'Antioche	:	43 ou 44
Premier voyage missionnaire	:	entre 45 et 48
Assemblée de Jérusalem	:	48/49 ou fin 49
Séjour à Corinthe	:	fin 50 à mai-juin 52
Troisième voyage missionnaire	:	53-57 ou 54-58
Captivité à Césarée	:	57-59 ou 58-60
Captivité romaine	:	60-62 ou 61-63
Voyage en Espagne	:	62-64 ou 63-64
Mort de Paul	:	Printemps 65

Il reste donc des incertitudes, notamment sur la date de la conversion de Paul (que la *TOB* situe en 36/37) et sur la date du remplacement de Félix par Porcius Festus (en 59 ou en 60). Il est souhaitable que des études nouvelles permettent une plus grande précision. Mais la recherche ne gagne rien à minimiser la valeur historique des Actes des Apôtres, qui ne nous auraient pas été transmis par les chrétiens du Ier siècle si ceux-ci n'y avaient pas retrouvé le récit exact des faits

19. Ph. ROLLAND, *Les ambassadeurs du Christ*, Paris, Cerf, 1991.

dont ils avaient été instruits oralement (*Lc 1*, 4) et dont beaucoup d'entre eux avaient été les témoins directs.

F-51100 Reims
6, rue du Lieutenant-Herduin

Philippe ROLLAND
Séminaire Régional

Sommaire. — De 1989 à 1991, cinq chronologies différentes de la vie de Paul ont été diffusées dans le public de langue française. Les arguments principaux qui appuient chacune d'entre elles sont examinés en vue d'aboutir pour chacun des événements à une datation vraisemblable, qui tienne compte à la fois des lettres de Paul et du récit indépendant que transmet Luc dans les Actes des Apôtres.